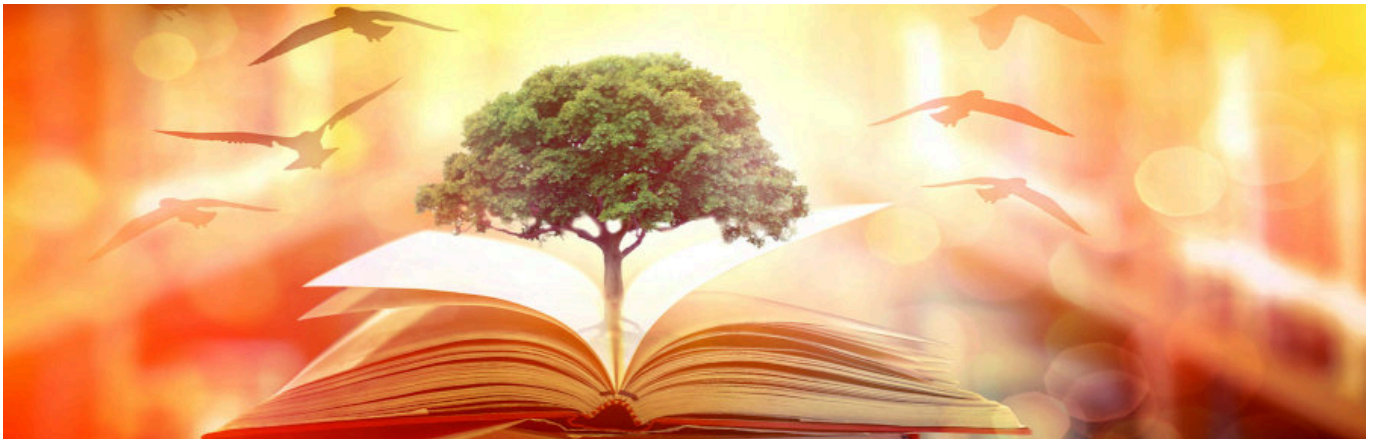


Quelle éducation voulons-nous ?

Catégorie : Éducation - Enseignement

Écrit par : Olivier Prost

Affichages : 5556



Les talents des hommes et des femmes

Pour tenter de répondre à cette question, observons tout d'abord la société.

On y découvre des hommes et des femmes qui disposent de talents variés, c'est-à-dire d'une combinaison de connaissances, d'attitudes et d'aptitudes. Chaque personne est dotée d'un ensemble de compétences qui permet de la différencier d'une autre personne.

Cheminement vers la liberté

Lorsqu'un individu tend à s'émanciper de son hérité, de son éducation, de son environnement et qu'il pense par lui-même, il commence à suivre son propre chemin. Cette émancipation l'individualise encore plus et le mène à exercer sa liberté, c'est-à-dire à agir en connaissance de cause, autant qu'il peut comprendre et inscrire ses actes dans le monde. *Plus forte sera sa pensée et son aptitude à réaliser ses idées, plus cet homme sera libre et plus il pourra apporter quelque chose de nouveau dans la société.*

L'éducation comme facteur de liberté

On serait alors en droit de se demander ce qui, dans la société, pourrait favoriser cette liberté, cette capacité à penser par soi-même, à développer librement ses compétences, à agir dans le monde. *L'éducation apparaît incontournable pour répondre à cette question.* Mais en ayant saisi que l'éducation était une réponse importante, on n'a fait qu'une partie du chemin. Il faudrait ensuite réfléchir au *type d'éducation* qui conviendrait le mieux pour la liberté et quelles seraient les conditions nécessaires à celui-ci.

L'éducation ne devrait tout d'abord recevoir aucune influence de l'extérieur, afin qu'elle soit totalement indépendante d'un quelconque pouvoir (cfr article ["Pour une éducation reposant sur](#)

Quelle éducation voulons-nous ?

Catégorie : Éducation - Enseignement

Écrit par : Olivier Prost

Affichages : 5556

[ses propres fondements](#)"). Ensuite, il faudrait que les enseignants s'inscrivant dans cette libre éducation soient des individus ayant atteint un certain degré d'exercice de cette liberté, permettant de transmettre cette dernière aux élèves par ce qu'ils sont, en respectant les rythmes de ceux dont ils ont la charge. La direction de l'établissement devrait aussi être en mesure de discerner ce degré de liberté dans ses recrutements d'enseignants.

Les trois types d'école

Observons de nouveau la société et particulièrement l'éducation en France :

1 - On découvre un premier type d'éducation, qui est dirigé par le ministère de l'éducation nationale et donc par l'Etat, c'est l'éducation nationale. Les intérêts de l'Etat s'immiscent donc dans cette éducation, l'enseignement de l'histoire en est l'exemple le plus frappant. Deux dogmes récurrents concernant cette éducation empêchent d'y voir clair. En effet, une partie de la classe politique en appelle régulièrement à **l'école de la République** et à **l'école de l'égalité des chances**.

Etant donné que l'école doit être indépendante de tout pouvoir extérieur pour reposer uniquement sur des sources pédagogiques et accompagner les hommes vers leur liberté, ***l'école ne peut pas être liée à la République, puisque la République c'est l'Etat.*** De même, l'école ne peut pas s'appuyer sur l'égalité des chances mais sur la liberté. ***L'égalité est à sa place concernant l'accès de tous à l'école, mais c'est le principe de liberté qui doit prévaloir dans l'éducation.***

2 - On trouve également un deuxième type d'écoles, religieuses, fondées sur des dogmes. La liberté pédagogique ne peut donc pas complètement s'y développer.

Au sein de ces deux types d'écoles se déploient de plus en plus deux tendances :

1ère tendance : L'adéquation avec le monde du travail. On ne cherche plus à former des êtres humains à part entière mais uniquement des travailleurs efficaces.

2ème tendance : Le développement des technologies. Celui-ci tend à remplacer progressivement les enseignants par l'intelligence artificielle. L'enseignant est alors cantonné à un rôle de facilitateur au contenu multimédia. Il ne peut donc pas exercer son métier, dont l'essentiel repose sur le lien qu'il établit avec les élèves.

3 - Un troisième type d'écoles existe, fondé sur des projets pédagogiques alternatifs. Il

Quelle éducation voulons-nous ?

Catégorie : Éducation - Enseignement

Écrit par : Olivier Prost

Affichages : 5556

respecte la loi, en permettant aux élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. *Moins ces écoles dépendent des intérêts économiques, des dogmes religieux, de l'Etat et de la technologisation dans leur pédagogie et plus elles se rapprochent d'une éducation libre, avec idéalement un statut hors contrat. Dans ce sens, on peut alors les appeler « écoles véritablement libres ».*

Favoriser de telles écoles sera la tâche de ceux qui veulent œuvrer pour la liberté de l'homme.

Source du présent article :

<https://www.approche-cheque-education.com/approche-cheque-education/introduction>